

Amiens, le jeudi 14 mars 2019.

Une année blanche pour le CHSCT !

Nous nous réunissons, enfin après un an et demi, sans CHSCT. Malheureusement cette période n'a pas permis le fonctionnement de la cellule d'écoute. Espérons que cette nouvelle mandature permette son activation.

Par son travail, dans les différentes instances et en dehors, le SNETAP a permis de régler des problèmes de personne, dans l'épl de Douai et du Pas de Calais. Nous souhaitons que ces malheureux exemples permettent une meilleure réactivité de cette instance, si des cas similaires devaient se présenter. Aussi nous serons très sensibles à l'évolution de la situation, dans ces établissements.

Plus généralement, nous souhaitons que notre CHSCT exerce pleinement ses compétences, au niveau régional, mais aussi dans ces attributions, au niveau local.

On note quelques évolutions notamment dans le Règlement Intérieur (obligation de 3 réunions). Nous souhaitons que ces réunions ne se soient pas de simples chambres d'enregistrement, mais deviennent des outils efficaces et opérationnels pour l'amélioration des conditions de travail, de tous les agents.

Dans ce contexte contraint, nous espérons que vous partagez notre ambition. Le fonctionnement du CHSCT nécessite une collaboration entière, sincère et réciproque de tous ses membres, pour être efficace.

Les représentants du SNETAP FSU au CHS CT REA des Hauts de France